

Quatre nouvelles variétés de blé, deux d'orge, deux d'avoine et six de plantes fourragères ainsi qu'une variété de colza, de tournesol, de soya, de lin, de pommes de terre et de tomates ont été lancées par la Direction de la recherche aux fins de la production commerciale. Des hybrides hâtifs de maïs à haut rendement, également mis au point par des scientifiques de la Direction, ont été fournis à l'industrie céréalière. Deux variétés de fraises appelées Totem en Colombie-Britannique et Bounty en Nouvelle-Écosse figurent au nombre des nouveaux cultivars importants. Un nouveau frêne, le Fall Gold, choisi pour la magnificence de sa couleur automnale, a été lancé au Manitoba.

Parmi les innovations ou les découvertes concernant le dépistage ou le contrôle des maladies et des insectes, on peut mentionner: une méthode simple et rapide pour dépister la maladie de la petite cerise pendant la saison de croissance, l'utilisation d'une nouvelle technique informatique pour prévoir les invasions de sauterelles dans les Prairies, et une diminution du temps nécessaire pour diagnostiquer la rage, de 12 à environ cinq jours. On peut également ajouter au nombre des faits saillants pour 1975-76: la mise au point d'une méthode d'estimation des rendements de blé dans les Prairies à partir de données météorologiques et climatiques; l'élaboration de nouvelles techniques pour améliorer la fixation de l'azote par les plantes et réduire la demande d'engrais à base d'azote, des progrès en télédétection et en photographie aérienne pour recueillir des données agricoles, l'élaboration d'une méthode biologique pour déterminer la valeur nutritive des aliments pour animaux, et la production contrôlée d'agneaux tous les huit mois par insémination artificielle et synchronisation du rut.

Le programme DREMA - développement, recherche et évaluation en mécanisation agricole - entreprend sa deuxième année, le Service de recherche technique ayant alloué près de \$1 million sous forme de contrats à des gouvernements provinciaux, à des universités et à des organismes privés pour l'évaluation et la création de machines devant permettre d'améliorer la production agricole. L'un des projets qui ont remporté le plus de succès a été la fabrication d'une petite récolteuse de tomates conçue par un producteur de tomates du sud de l'Ontario.

Le Fonds de développement des nouvelles cultures, qui dispose d'un budget annuel de \$1 million, a fourni des fonds pour aider à la production d'arachides, de raisins de type vinifera et de géraniums exempts de maladie en Ontario, de petites carottes au Québec, de tournesol en Saskatchewan, de nouvelles variétés d'orge au Manitoba, d'avoine fourragère en Alberta, et de meilleures variétés de colza dans les Prairies. Des fonds ont également été consacrés à l'évaluation des machines et des systèmes de cultures pour la production à plus grande échelle de cultures céréalières en Nouvelle-Écosse. Outre la continuation de la plupart de ces programmes, les nouveaux projets devant recevoir des fonds en 1976 portaient sur l'expansion de la production de lin et de seigle d'hiver en Saskatchewan, et sur l'implantation de cultures de moutarde et l'expansion de la production de graines de moutarde dans l'Est du Canada.

La Loi relative aux aliments du bétail a été modifiée pour refléter les changements survenus dans les industries de l'élevage et de l'alimentation des animaux depuis la dernière révision de la Loi en 1960. La principale modification touchant les agriculteurs concernait la préparation des aliments du bétail à la ferme; les inspecteurs fédéraux sont maintenant autorisés à vérifier les aliments confectionnés à la ferme pour s'assurer que les ingrédients ne laissent pas de résidus nuisibles pour la santé.

La Loi sur les épizooties, devenue la Loi sur les maladies et la protection des animaux, a été modifiée en 1975 pour raffermir les programmes d'hygiène vétérinaire, déjà considérés comme parmi les meilleurs au monde. Les modifications touchaient les points suivants: une meilleure indemnisation pour les agriculteurs dont les animaux sont abattus et dont les fournitures agricoles doivent être détruites aux termes des programmes de suppression de la maladie, des règlements concernant les zoos et les entreprises d'élevage de gibier, ainsi que